

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1794)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC3

présenté par

M. Emmanuel, M. Bataillon, M. Belhaddad, Mme Brugnera, Mme Calvez, M. Causse,
Mme Colboc, M. Fait, M. Raphaël Gérard, M. Henriet, Mme Lanlo, M. Le Vigoureux, M. Marion,
M. Mazars, Mme Melchior, M. Olive, M. Pellerin, Mme Rilhac, M. Sorre, Mme Spillebout et
M. Weissberg

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité de la mise en place d'un outil permettant de centraliser les données relatives à l'organisation des classes découvertes. Cet outil permet notamment de recenser le nombre de classes découvertes réalisées, le nombre d'enfants en bénéficiant, le type de voyage organisé, l'encadrement choisi ou encore les bénéfices pédagogiques apportés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les données issues des classes découvertes et voyages scolaires ne font pas aujourd'hui l'objet d'une gestion numérique afin de permettre des travaux d'analyse. Ces données résident, si elles existent, au sein de l'établissement du second degré et pour le premier degré sont le plus souvent matérialisées par des emails vers les IENs. Rien n'est donc exploitable et partageable facilement. Il y a donc un besoin réel d'outils afin de pouvoir extraire des données analytiques et statistiques de ces voyages pédagogiques afin d'ajuster le soutien technique, juridique et financiers aux besoins. Nous avons retenu des auditions qu'il existe par exemple l'Outil « Adage » de l'EN qui gère les projets pédagogiques culturels en lien avec le pass culture. L'utilisation de celui-ci pourrait être étendu aux classes découvertes.